

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 06 juillet 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Julien COYART, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Séverine BOUROUMEAU (pouvoir donné à Marie-Claire MOURLEAU), Alain MALGOUYRES

## 1. Intervention des représentants de la Bibliothèque

Trois représentants de la bibliothèque sont venus présenter leur association et faire connaissance avec la nouvelle équipe municipale. La bibliothèque est depuis sa création une sous-section du comité des fêtes notamment pour des raisons de cout d'assurance responsabilité civile. Elle a souhaité reprendre son autonomie il y a quelques mois et les comptes bancaires des 2 associations sont maintenant séparés. Ainsi chaque section a des représentants différents et des moyens de paiement qui leur sont propres.

**Site Internet** : Les membres de la bibliothèque adressent plusieurs fois par an des articles à la mairie pour diffusion sur le site de la commune. Ils souhaiteraient que le site prévoit une rubrique « associations ». Ainsi toutes les informations seraient regroupées par Asso et seraient ainsi plus lisibles pour les habitants. La mairie a pris note de cette demande et va solliciter le prestataire qui gère le site pour le faire évoluer dans ce sens.

**Réunion avec les autres associations de la commune** : Les membres de la bibliothèque émettent le souhait de rencontrer les membres des autres associations. Cela permettrait de planifier sur l'année les activités de chaque asso. La bibliothèque regrette ainsi de ne pas avoir participé au vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves, car elle aurait pu tenir un stand de vente de livres. Il serait également intéressant que la mairie mette à la disposition des assos une liste avec le nom et les coordonnées de chaque président d'asso de la commune. La marie va préparer cette liste.

**Budget de la bibliothèque.** En tant que membre de la bibliothèque départementale la bibliothèque de St Caprais perçoit une aide par habitant ainsi que la subvention de la mairie. Une cotisation est versée par chacun des 30 adhérents qui représentent 6 à 7 % de la population. (dans la moyenne nationale)

Les enfants de l'école profitent également du prêt de livres gratuitement. Depuis la fin des TAP la fréquentation des enfants est moins importante car cette activité n'est plus planifiée. Cependant les ATSEM essaient dans la mesure du possible de les y amener dans la semaine pendant le temps de garderie

Selon le thème du projet d'école, la bibliothèque se procure des livres ou autres albums qu'elle prête aux enseignants.

## 2. Règlement intérieur de la Salle des fêtes

Deux articles ont été rajoutés afin de préciser :

- que la salle des fêtes ne peut en aucun cas être sous louée par les habitants de la commune. Dans un cas avéré de sous location, le chèque de caution sera encaissé.
- que l'assurance et la responsabilité civile du loueur doit faire partie du dossier de réservation et faire apparaître le nom de la salle, les jours et horaires d'utilisation. Pendant la location, la présence du bénéficiaire dans la salle est requise et obligatoire ainsi qu'aux états des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les 2 articles.

## 3. Convention Orange

Orange a construit un bâtiment sur le domaine public de la commune de Saint Caprais à côté du bâtiment existant, Cette structure doit héberger de nouveaux équipements liés au déploiement de la fibre sur la commune. Orange avait proposé de régler un loyer de 300€ par an. Après négociation le loyer a été porté à 900 euros. Mme le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer cette convention avec Orange. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

#### 4. Taux d'imposition 2020

Les taux votés en 2019 sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 16.36
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 88.28

Après discussion, et sachant que la base de calcul augmente tous les ans, l'ensemble des conseillers municipaux décide à l'unanimité que ces taux restent inchangés en 2020.

#### 5. Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 préparé par la commission finances

Investissement :	Dépenses	263 648,00 €
	Recettes	263 648,00 €
Fonctionnement :	Dépenses	434 910,00 €
	Recettes	434 910,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité par le conseil municipal

#### QUESTIONS DIVERSES :

- **Désignation représentants Chenil**, il est nécessaire d'avoir un délégué titulaire et un suppléant au lieu de deux titulaires comme prévu lors du dernier conseil municipal. Le Conseil Municipal décide alors de désigner Mesdames Christèle BOE titulaire et Marie-Claire MOURLEAU comme suppléante.
- **Projet Imbert**, Les conseillers municipaux sont tous d'accord pour commencer les travaux de démolition avant la fin de l'année afin de pouvoir bénéficier des subventions accordées en 2019. Il devient urgent de déposer un permis de construire et lancer les appels d'offres afin que les travaux puissent commencer le plus rapidement possible et que les subventions accordées puissent être appelées.  
Un débat s'engage sur la rénovation du bâtiment. Certains conseillers trouvent dommage de ne pas avoir 2 projets différents afin de pouvoir comparer. Un conseiller propose de contacter un autre architecte rapidement. Les conseillers sont d'accord mais la nouvelle proposition devra être faite avant la fin du mois de juillet pour ne pas trop retarder le dépôt du permis de construire.
- **Canalisations d'eau au lieu-dit Colombet**, certaines canalisations construites en PVC entre les années 1970 et 1980 dégagent une molécule volatile la CVM dès lors que le débit est trop faible (en bout de ligne essentiellement). Cette molécule est dangereuse et pourrait être cancérigène à forte dose. Eau de Garonne a établi un état des lieux et doit donc procéder au changement de 300km de canalisation sur l'agglomération d'Agen. En attendant que les travaux soient terminés Eau de Garonne fournira 1 litre d'eau par jour et par personne aux habitants concernés. 5 à 6 habitations sont concernées sur Saint Caprais de Lerm., les habitants seront informés par courrier.
- **Remplacement de Thierry**, un conseiller pose la question du remplacement de Thierry pendant ses congés et plus particulièrement pour l'entretien des espaces verts. A ce jour, rien n'est prévu, mais une conseillère municipale se propose de venir arroser les fleurs et plantations nouvelles si nécessaire.
- **Arbuste Gênant**, un arbuste un peu trop volumineux gêne la visibilité à l'angle de l'ancien presbytère en allant vers le lotissement des bocages. Mme le Maire va demander à l'employé municipal de le tailler pour éviter les accidents.
- **Location salle des fêtes pour cours de pilates**, un professeur de pilates a adressé un courrier à la mairie car elle est à la recherche d'une salle pour donner des cours 3 jours par semaine. Elle souhaite que la mairie de St Caprais lui fasse une proposition de loyer. Mr Coyart doit se renseigner pour connaître le prix de location de la salle de St Pierre de Clairac au club de taekwondo. Le conseil municipal prendra sa décision lors d'une prochaine réunion.
- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 27 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.